



LIGUE D'ÎLE-DE-FRANCE
COURSE D'ORIENTATION

REGLEMENT DU CHALLENGE REGIONAL COURSES URBAINES 2023

Préambule : Ce challenge a pour but de promouvoir la pratique des courses urbaines sous quelque format que ce soit. Le classement de ce challenge s'appuie sur les catégories sprint de la fédération : HD14, HD16, HD18-20, HD21-35, HD40-55, HD60 et + auxquelles s'adjoignent les catégories HD10 et HD12.

Article 1 – Le challenge LIFCO de courses urbaines comprend toutes les courses, se déroulant en milieu urbain, semi-urbain et/ou en parc, inscrites au calendrier de la Ligue.

Article 2 – Pour chaque épreuve, 9 classements sont établis pour les regroupements de catégories suivants :

HD 10-12, H14-16, D14-16, H18-35, D18-35, H40-55, D40-55, H60+, D60+

Dans toutes les catégories, à l'exception des HD10-12, les 3 premiers sont récompensés dans le cadre du challenge. Pour les HD10-12, tous les enfants ayant participé à la moitié au moins des épreuves sont récompensés.

Toute personne prétendant à ce challenge ***n'est pas autorisée à accompagner les enfants sur les circuits qui leur sont réservés tant qu'elle n'a pas encore effectuée son parcours.***

Article 3 – Le traceur propose au minimum 5 circuits répondant aux regroupements suivants :

HD10-12 HD14-16 HD18-35 HD40-55 HD60+

S'il le souhaite, il peut séparer les circuits Homme et Dame.

Article 4 – Sur le format sprint inscrit ou non au classement national, le tracé est établi pour que le temps du vainqueur soit de 12 à 15 minutes pour la catégorie « la plus rapide ». Pour les autres formats, les temps de course devront être explicitement annoncés.

Article 5 – Les courses au format sprint ont lieu obligatoirement sur des cartes à la spécification ISSPrOM à l'échelle 1/4000^{ème}. Pour les autres formats, l'échelle 1/5000^{ème} peut être tolérée si elle permet un meilleur confort d'usage du document cartographique. Néanmoins, la taille des symboles devra être la même que sur la spécification ISSPrOM à l'échelle 1/4000^{ème} (pas de réduction de taille autorisée).

Article 6 – Pour être classé, le coureur doit participer au circuit de sa catégorie. Pour chaque circuit, un classement femmes et un classement hommes sont établis. Le vainqueur marque 100 points, les suivants marquent un nombre de points au prorata du temps réalisé par le vainqueur.

Exemple LD urbaine : temps du coureur en secondes = 5400s (cad 1h30) temps du vainqueur en seconde = 3900 (cad 1h05).

Nb de points du coureur = $100 - (5400-3900)/3900 * 100 = 62$ points.

Le challenge est réservé aux licenciés de la Ligue. En conséquence, les licenciés hors Ile de France ne marquent pas de point.

Article 7 – Pour établir le classement au Challenge Régional de courses urbaines, les meilleurs résultats sur les trois quarts des courses (arrondi au nombre entier le plus proche) sont pris en compte.

Article 8 – Dans le cas d'un format sprint fédéral, l'organisateur est fortement incité à proposer le même jour une autre épreuve (mais pas plus de 2). Toutes les épreuves comptent pour le challenge.

Article 9 – Un arbitre hors du club organisateur sera désigné par la LIFCO pour les courses format sprint fédéral au CN. Le club organisateur propose à la LIFCO un arbitre qui officiera sur une autre course régionale CN. Pour toutes les courses, le club organisateur fournit le nom du contrôleur diplômé.

Article 10 – L'arbitre et le contrôleur des circuits ne courent pas mais peuvent marquer des points expert (doublement de leur meilleur résultat).